

# Règlement du concours

**ART.01** - Le concours de peinture et de dessin de La Durbelière est ouvert à tous les peintres amateurs ou professionnels.

**ART.02** - L'œuvre doit être réalisée sur le territoire de la commune de St Aubin de Baubigné et sur le site du château de La Durbelière.

**ART.03** - Toutes les disciplines sont admises.

**ART.04** - Tous les supports sont admis. Le format est libre avec une surface maximale de 1 m<sup>2</sup>.

**ART.05** - L'inscription au concours est **gratuite**.

**ART.06** - Les participants se présentent à l'accueil à partir du samedi matin 7h30 jusqu'à 14h30, pour faire estampiller un ou plusieurs supports vierges.

**ART.07** - Une seule œuvre estampillée par participant, signée et non encadrée, est admise à concourir. Elle devra être remise au jury avant 17h30.

**ART.08** - L'exposition est ouverte au public à partir de 10h00 (Heure de début des votes).

**ART.09** - La remise des prix a lieu le samedi à 19h00. Les décisions du Jury sont sans appel.

**ART.10** - Les œuvres primées sont acquises à leurs partenaires.

**ART.11** - Les œuvres participant au concours ne peuvent être négociées avant la proclamation du palmarès.

**ART.12** - Les auteurs des œuvres primées acceptent d'abandonner leurs droits au profit des partenaires ou de l'association La Durbelière.

**ART.13** - Aucun prix ne peut être cumulé avec un autre prix.

**ART.14** - Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel pendant la durée du concours, et peut, s'il le désire, contracter une assurance.

**ART.15** - L'association "La Durbelière" se réserve le droit de modifier les lieux de l'exposition si elle juge que les conditions ne sont pas remplies pour son bon déroulement.

**ART.16** - Les clichés photographiques et images vidéo pris à l'occasion de cette journée, en vue de sa promotion, sont réputés libres de droit.

**ART.17** - L'association La Durbelière se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement et les prix.

**Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :**